



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, le 11 octobre 2011, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2011;

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
2011-10-460**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Achat de billets spectacle : Corporation Victoire;
- 2.2.- Félicitations pour l'inauguration des 6 œuvres d'art;
- 2.3.- Don des terrains pour projet maisons abordables;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Avis de motion concernant un règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1 ;
- 3.2.- Assemblée publique de consultation : Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1 ;
- 3.3.- Adoption du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1 ;
- 3.4.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko pour monsieur Dany Durand et madame Guylaine Fortin au 705, avenue Armstrong;
- 3.5.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic;
- 3.6.- Adoption du règlement no 770 pour décréter la circulation à sens unique sur une partie de l'avenue Fournière;
- 3.7.- Adoption du règlement no 771 concernant les colporteurs ou les vendeurs itinérants et les commerçants non-résidents;
- 3.8.- Demande de réservation de stationnement de Transport adapté La Calèche d'Or;
- 3.9.- Acte de servitude pour fins d'utilité publique : Témoins de Jéhovah, Ultramar et CarQuest;
- 3.10.- Autorisation de circulation et fermeture partielle de la rue des Pins : Le Marquis Concept inc.;
- 3.11.- Approbation du plan d'aménagement d'AmNor Industries;
- 3.12.- Lots intramunicipaux : Projet de développement domiciliaire Nord chemin du Camping;
- 3.13.- Projet J & R Dumas ;
- 3.14.- Demande fermeture de la rue Des Érables par l'école secondaire Le Tremplin : Debout contre la pauvreté;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- La journée Halloween;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

- 6.1.- La Ruche : Guignolée;
- 6.2.- Approbation des travaux de Gaz Métro : 1000, rue Royale;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Approbation des travaux de Télébec : avenue Dargis-Ménard, Régine-Lanoix et chemin du Camping;
- 7.2.- Demande de paiement no 8 de Lamothe Division de Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale;
- 7.3.- Projet camping d'hiver;
- 7.4.- Demande de valorisation des stériles de la Corporation minière Osisko : Projet Canadian Malartic;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 9.1.- Centre Petite Enfance Bambin et Câlin;
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Chevaliers de Colomb : Vin et fromage au profit de la Société québécoise du cancer;
- 10.2.- Chevaliers de Colomb : Noël des enfants 2011;
- 10.3.- Comité d'urgence La Ruche : Noël 2011;
- 10.4.- Bière et saucisses organisée par la Chambre de commerce de Malartic;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION  
2011-10-461

- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

- 2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**



No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2011-10-462

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**2.1.- Achat de billets spectacle : Corporation Victoire**

CONSIDÉRANT QUE l'artiste Dan Bigras vient faire un spectacle au Théâtre Meglab ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Ville de Senneterre désire profiter de cet occasion pour la Corporation Victoire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'achat de 25 billets pour la Conférence de Dan Bigras pour la Corporation Victoire ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2011-10-463

**2.2.- Félicitations pour l'inauguration des 6 œuvres d'art**

CONSIDÉRANT QUE l'inauguration des 6 œuvres d'art du 1<sup>er</sup> octobre 2011 a été un succès;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER toutes les personnes qui ont travaillé à l'organisation de cette journée du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2011-10-464

**2.3.- Don des terrains pour projet maisons abordables**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Malartic veut faire un projet de maisons abordables;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut être réalisé sur la rue Harricana;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER les terrains de la rue Harricana pour le projet de maisons abordables, tel que décrit au plan joint à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à donner le terrain à l'acheteur du terrain dans le cadre du projet de maisons abordables;

Adoptée.

**3.0.- URBANISME**

**3.1.- Avis de motion concernant un règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Jean Turgeon



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à abolir la zone CQ-1. Cette demande de modification de zonage est nécessaire afin de construire une résidence de trois logements. La zone CQ-1 sera intégrée à même la zone RB-2.

**3.2.- Assemblée publique de consultation : Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1**

---

Monsieur le maire, André Vezeau, explique le premier projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est d'abolir la zone CQ-1. Cette demande de modification de zonage est nécessaire afin de construire une résidence de trois logements. La zone CQ-1 sera intégrée à même la zone RB-2.

**RÉSOLUTION  
2011-10-465**

**3.3.- Adoption du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de supprimer la zone CQ-1;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-466**

**3.4.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko pour monsieur Dany Durand et madame Guylaine Fortin au 705, avenue Armstrong**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 705, avenue Armstrong (lot 4 063 447 Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une hauteur de clôture de deux mètres en seconde cour avant au lieu d'un mètre;

CONSIDÉRANT QUE ladite clôture serait d'une hauteur de deux mètres sur une longueur de ±2,4 mètres;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une hauteur de clôture de 2 mètres sur une longueur d'environ 2,4 mètres, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-467**

**3.5.- Adoption du contrat concernant le contrôle des chiens et des chats sur le territoire de la Ville de Malartic**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat de contrôle des chiens et des chats à l'entreprise Animalerie Benji au coût de 6 680 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012;

QUE le maire ou maire suppléant et greffier ou greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-468

3.6.- **Adoption du règlement no 770 pour décréter la circulation à sens unique sur une partie de l'avenue Fournière**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 770 pour décréter la circulation à sens unique sur une partie de l'avenue Fournière, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-469

3.7.- **Adoption du règlement no 771 concernant les colporteurs ou les vendeurs itinérants et les commerçants non-résidents**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le règlement 771 concernant les colporteurs ou les vendeurs itinérants et les commerçants non-résidents, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-470

3.8.- **Demande de réservation de stationnement de Transport adapté La Calèche d'Or**

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté La Calèche d'Or déménage le 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 691, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté La Calèche d'Or demande à la Ville de Malartic de réserver un stationnement situé directement sur l'avenue Centrale Sud entre la ruelle et la rue Frontenac pour leur autobus, dans la journée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Transport adapté La Calèche d'Or a utilisé le stationnement situé directement sur l'avenue Centrale Sud entre la ruelle et la rue Frontenac pour leur autobus, dans la journée, tel que plus



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

amplement décrit au plan joint à la résolution;

DE MANDATER les travaux publics à installer la signalisation adéquate à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-471

3.9.- **Acte de servitude pour fins d'utilité publique : Témoins de Jéhovah, Ultramar et CarQuest**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit prendre une servitude pour fins d'utilité publique afin de passer les conduites d'aqueduc sur le terrain de la Congrégation des Témoins de Jéhovah de Malartic, Ultramar et CarQuest;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER l'arpenteur Marc Bergeron afin de préparer la description technique nécessaire pour cette servitude;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire afin de préparer l'acte de servitude nécessaire;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte de servitude ;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-472

3.10.- **Autorisation de circulation et fermeture partielle de la rue des Pins : Le Marquis Concept inc.**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la circulation et la fermeture partielle de la rue des Pins pour l'érection de modules;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-473

3.11.- **Approbation du plan d'aménagement d'AmNor Industries**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le plan d'aménagement d'AmNor Industries, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-474

3.12.- **Lots intramunicipaux : Projet de développement domiciliaire Nord chemin du Camping**

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire un développement résidentiel au Nord du chemin du Camping, tel que décrit au plan joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains appartiennent à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains sont des lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut développer ces terrains très rapidement et les rendre disponibles pour l'été 2012;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE le projet de développement résidentiel au Nord du chemin du Camping, tel que décrit au plan joint à la présente résolution;

DE FAIRE les démarches auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour le rachat des lots intramunicipaux;

DE FAIRE les travaux de développement de ces terrains avec une philosophie de travaux en régie;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-475**

**3.13.- Projet J& R Dumas**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise J & R Dumas inc. a des projets de construction de voie de déviation pour le transport ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite l'installation de méga dômes et de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va créer 15 emplois directs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme pour changer le règlement de zonage afin d'autoriser les méga dômes dans la zone RVR;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-476**

**3.14.- Demande fermeture de la rue des Érables par l'école secondaire Le Tremplin : Debout contre la pauvreté**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture de la rue des Érables le 17 octobre 2011 de 11h15 à 12h15 à partir de la 4<sup>e</sup> Rue jusqu'à l'avenue Centrale Nord pour une sensibilisation au phénomène de la pauvreté;

Adoptée.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

4.0. - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- **La journée Halloween**

Dépôt à titre d'information.

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

6.1.- **La Ruche : Guignolée**

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urgence La Ruche organise une guignolée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE au Comité d'urgence La Ruche de se servir d'un endroit déterminé au garage municipal pour l'entreposage des bouteilles et des cannettes vides pour la guignolée prévue le 5 novembre 2011;

Adoptée.

6.2.- **Approbation des travaux de Gaz Métro : 1000, rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Gaz Métro à effectuer des travaux au 1000, rue Royale pour une cathodique pneumatique, tel que décrit au projet 59038105 PC24205;

Adoptée.

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

7.1.- **Approbation des travaux de Télébec : avenue Dargis-Ménard, Régine-Lanoix et chemin du Camping**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Télébec à effectuer des travaux à l'intersection de l'avenue Dargis-Ménard, Régine-Lanoix et du chemin du Camping pour l'installation de câble aérien et en conduit, tel que décrit au projet # P16702 AT-MUN-11-177;

Adoptée.

7.2.- **Demande de paiement no 8 de Lamothe Division de Sintra inc. : Réaménagement de la rue Royale**

RÉSOLUTION  
2011-10-477

RÉSOLUTION  
2011-10-478

RÉSOLUTION  
2011-10-479

RÉSOLUTION  
2011-10-480



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 8 de Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 8 à Lamothe Division de Sintra inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-481**

**7.3.- Projet camping d'hiver**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut faire ajouter des services à son camping;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut maintenant offrir un chalet d'hiver pour offrir des activités hivernales au camping;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le projet camping d'hiver, tel que présenté en ajoutant le service de restauration au bâtiment;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-482**

**7.4.- Demande de valorisation des stériles de la Corporation minière Osisko : Projet Canadian Malartic**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut utiliser les stériles provenant de la fosse de la Corporation minière Osisko pour aménager les terrains du Parc industriel de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE, selon les résultats de lixiviation connus à ce jour, la période de non lixiviation est de 400 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'impact environnemental est faible;

CONSIDÉRANT QUE pour utiliser ces stériles, la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko doivent obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation est primordiale pour la Ville de Malartic pour vendre les terrains de son Parc industriel;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'utilisation du stérile de la fosse de la Corporation minière Osisko pour aménager les terrains



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION  
2011-10-483

RÉSOLUTION  
2011-10-484

RÉSOLUTION  
2011-10-485

RÉSOLUTION  
2011-10-486

RÉSOLUTION

Formules Municipales No 5614-A-100

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

du Parc industriel de Malartic;

Adoptée.

8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

9.1.- **Centre Petite Enfance Bambin et Câlin**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Guy Morrissette à siéger sur le Comité Petite enfance de Malartic ;

Adoptée.

10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

10.1.- **Chevaliers de Colomb : Vin et fromage au profit de la Société québécoise du cancer**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table de 8 personnes au montant de 560 \$ aux Chevaliers de Colomb au profit de la Société québécoise du cancer pour un vin et fromage organisé le 11 février 2012. Les personnes déléguées à ce vin et fromage seront choisies ultérieurement;

Adoptée.

10.2.- **Chevaliers de Colomb : Noël des enfants 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 100 \$ pour l'organisation de la fête «Noël des enfants» prévue le 10 décembre 2011 ;

Adoptée.

10.3.- **Comité d'urgence La Ruche : Noël 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 170 \$ pour des bons d'épicerie de Noël;

Adoptée.

10.4.- **Bière et saucisses organisée par la Chambre de commerce de**



2011-10-487  
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**Malartic**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 4 billets au coût de 40 \$ chacun pour l'activité de bière et saucisses organisée par la Chambre de commerce de Malartic ;

Adoptée.

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.0. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

13.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h29

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-10-488

  
ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

  
ME CLAUDYNE MAURICE  
GREFFIÈRE